

<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe et Moselle
<b>ARRONDISSEMENT</b> Briey
<b>CANTON</b> Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022\_11\_05

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal  
Séance du 24 novembre 2022

<p><b>Nombre de membres en exercice : 19</b></p> <p><b>Date de convocation : 19 novembre 2022</b></p> <p><b>Affichage du compte-rendu le : 25 novembre 2022</b></p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p><b>Présents :</b> MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, M. ARROUGÉ Daniel, M. MAHJOUBI Jawad, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p><b>Représentés :</b> M. THIRIET Mathieu (par Mme WEBER Sophie), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p><b>Excusée :</b> Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation de représentants – Association AMONFERLOR

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que M. DEMANGEL Benjamin, délégué titulaire représentant la commune auprès de l'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMONFERLOR), a démissionné de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal, et qu'il convient de désigner un nouveau représentant,  
Considérant qu'il est nécessaire de modifier la représentation de la commune,  
Vu la candidature de M. CALVO Matthieu,  
Après avoir décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

- Désigne, afin de représenter la commune de PIENNES auprès de l'Association AMOMFERLOR,
  - o M. LINTZ Stéphane, en qualité de titulaire,
  - o M. CALVO Matthieu, en qualité de suppléant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à PIENNES, le 25 novembre 2022

Le Maire,  
Matthieu CALVO




Le Secrétaire,  
Franck LARMUSIAUX

